

PLAIDOYER POLITIQUE FNE AURA



MANDATS 2021 - 2027

21

PROPOSITIONS 2021

**Pour une Région et des Départements
en transition écologique et climatique**

BIODIVERSITÉ

EAU

SANTÉ / AIR



MONTAGNE

VILLES VIVABLES



FORÊTS

AGRICULTURE

Vous êtes candidat-e ou membre d'une liste électorale appelée à diriger la Région ou un des Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Notre région est la deuxième région de France en termes de biodiversité et de poids économique. Elle est une de celles où la pression sur la biodiversité et les ressources naturelles est considérable. Au regard des compétences du Conseil Régional et des Conseils départementaux, nous vous soumettons les 21 propositions 2021 de FNE AURA pour une Région et des Départements en transition écologique et climatique. Ces objectifs très concrets doivent selon nous guider votre action.

Sachez que nos membres sont à votre disposition partout en Auvergne-Rhône-Alpes pour en discuter plus avant, ainsi que de la politique générale que vous souhaitez mener en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et d'énergie.

FNE AURA est la fédération des associations de protection de la nature et de l'environnement en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fédère 300 associations et compte 54 000 adhérents. Chaque année, nos bénévoles et salariés sensibilisent plus de 500 000 personnes dans toute la région.

21 PROPOSITIONS 2021 POUR UNE REGION ET DES DEPARTEMENTS EN TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

PREAMBULE IMPORTANT..... 4

La création d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), l'instrument politique indispensable pour enrayer l'érosion de la nature et du vivant dans notre région

BIODIVERSITE : RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE QUI S'ETEINT 5

PROPOSITION 1 : Les Parcs Naturels Régionaux, laboratoires vivants pour améliorer la biodiversité régionale et atténuer le changement climatique

Mettre en place 5000 ha de pleine naturalité dans chaque PNR

Innovier pour améliorer la coexistence entre faune sauvage et activités humaines

Réintroduire et restaurer les espèces « clés de voûte » dans tous les PNR afin d'améliorer la biodiversité des écosystèmes

PROPOSITION 2 : Les Réserves Naturelles, un atout à renforcer pour notre région !

Obtenir un minimum de 4 Réserves Naturelles Régionales par département en fin de mandature

Créer un corps régional mobile de police de l'environnement, attaché aux Réserves Naturelles Régionales et travaillant en étroite collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Soutenir techniquement et financièrement la coordination du réseau des gestionnaires de l'ensemble des Réserves Naturelles Nationales et Régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

PROPOSITION 3 : L'Ecopôle du Forez doit devenir une Réserve Naturelle Régionale

EAU : PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....7

PROPOSITION 4 : Lancer un vaste programme pour l'infiltration de l'eau dans les sols à la ville comme à la campagne

PROPOSITION 5 : Exemplarité environnementale dans tous les travaux et constructions dès la conception

PROPOSITION 6 : Financer la protection de l'eau potable

Identifier et protéger les nappes d'eau potable souterraines

Adapter l'assainissement à la baisse des débits

Economiser l'eau

PROPOSITION 7 : La Région doit superviser et assurer la recherche et développement sur les questions de l'eau et des écosystèmes aquatiques ou humides

SANTE ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR 9

PROPOSITION 8 : Ne plus accorder de subventions publiques à la création ou l'extension de routes ou d'aéroports

PROPOSITION 9 : Faciliter l'accessibilité aux transports en commun, les réseaux cyclables et les itinéraires piétons

Faire des gares de véritables pôles multimodaux, avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés

Développer les pistes cyclables et sécurisées au cœur de la ville et entre les communes

Proposer une tarification solidaire des transports ferroviaires

PROPOSITION 10 : S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles

MONTAGNE : CLIMAT ET ECONOMIE DE LA MONTAGNE 10

PROPOSITION 11 : Ne plus financer d'enneigement artificiel et de remontées mécaniques

PROPOSITION 12 : Financer des projets de territoire allant vers une diversification économique et touristique pour accompagner la sortie du ski de piste et soutenir la rénovation des logements

Réchauffer les « lits froids »

Diversifier l'économie actuellement beaucoup trop dépendante du tourisme

PROPOSITION 13 : Financer le démantèlement des installations obsolètes et la renaturation des terrains abîmés par les terrassements des pistes de ski

VILLES VIVABLES : PREPARER LES VILLES AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE 12

PROPOSITION 14 : Ménager les territoires en privilégiant la réhabilitation de l'existant

PROPOSITION 15 : Densifier les trames vertes en ville

PROPOSITION 16 : Préserver les trames noires

FORETS : POUR DES FORETS RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET DE RESILIENCE 14

PROPOSITION 17 : Développer une sylviculture centrée sur l'arbre, abolir les coupes rases, ne pas remplacer les forêts indigènes par des plantations d'arbres exotiques

PROPOSITION 18 : Engager les Départements et la Région dans la politique de 10% de forêts en libre évolution

PROPOSITION 19: Soutenir une filière bois de proximité, sociale et solidaire dans une logique d'économie circulaire

AGRICULTURE : CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE GRACE A L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION 16

PROPOSITION 20 : Retrouver une agriculture vivante qui respecte la biodiversité en soutenant le bio et l'agroécologie

Mobiliser les fonds européens pour la conversion et l'installation en bio et en agroécologie

Construire la formation initiale dans les lycées agricoles et continue d'une nouvelle génération d'agriculteurs

PROPOSITION 21: Retrouver notre souveraineté et notre autonomie alimentaire à partir des productions de notre région

FNE AURA, LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 18

300 associations membres de FNE accompagnent l'expertise, l'animation et la formation à la transition écologique et climatique partout en Auvergne-Rhône-Alpes

PREAMBULE IMPORTANT

La création d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), l'instrument politique indispensable pour enrayer l'érosion de la nature et du vivant dans notre région

Depuis la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, la possibilité est offerte aux Régions et à l'Agence Française pour la Biodiversité de créer des Agences Régionales de la Biodiversité.

Alors que les enjeux autour de la biodiversité, notamment autour de nos grands fleuves régionaux et de nos nombreux massifs montagneux, sont des plus importants en région Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes, avec les Hauts-de-France et Grand Est, la dernière Région à ne pas s'être dotée d'une Agence Régionale de la Biodiversité. Il n'existe qu'une stratégie régionale minimaliste et peu engageante ; les partenariats et les financements ne sont donc pas à la hauteur des besoins.

Ailleurs en France, on a fait au contraire le choix d'une gouvernance moderne qui fixe et partage un cap commun, on a construit des stratégies régionales pour la biodiversité qui posent un engagement formel et partagé par tous : collectivités, scientifiques, acteurs associatifs, publics, privés.

Créer une Agence Régionale de la Biodiversité en région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est s'assurer de valoriser la connaissance sur la biodiversité du territoire régional, mettre en réseau tous les acteurs de la biodiversité et accompagner tous les porteurs de projets.

Cette Agence devra être dotée d'un budget ambitieux et proposer un fonds financier innovant (du type OSER) pour financer la transition écologique dans notre région.

Cette Agence devra se doter d'un rôle d'évaluation des effets des projets sur le sol, l'eau, l'air et la biodiversité. Les financements publics pouvant tomber à zéro pour des projets impactants ou à l'inverse attribuer des bonus lorsqu'ils sont bénéfiques sur ces aspects ou intégrer une amélioration substantielle de l'existant.

BIODIVERSITÉ RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ QUI S'ÉTEINT



PROPOSITION 1 : Les Parcs Naturels Régionaux, laboratoires vivants pour améliorer la biodiversité régionale et atténuer le changement climatique

Un Parc Naturel Régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement.

Les 7 PNR (Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Pilat, Monts d'Ardèche, Bauges, Chartreuse, Vercors) et les 3 inter-régionaux (Baronnies provençales, Aubrac, Haut-Jura) représentent 23% du territoire régional (15 771 km²) en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le changement climatique, très perceptible en Auvergne-Rhône-Alpes (Valence a en 2020 le climat de Montpellier en 1980) met en péril les zones humides, les forêts (36% du territoire) et de nombreuses espèces. Des actions coordonnées en faveur de la biodiversité dans tous les PNR de la région auront des effets d'échelle.

Inspirons-nous des solutions fondées sur la nature déjà mises en place dans certains territoires : réserves biologiques intégrales, ENS innovants, restauration des espèces, écotourisme.

Mettre en place 5000 ha de pleine naturalité dans chaque PNR

La pleine naturalité : véritable laboratoire du vivant permettant d'observer l'adaptation des écosystèmes au changement climatique, sans chasse, lieu de ressourcement de tous en toute sécurité, pôles d'excellences pour le développement de modèles d'écotourisme régional.

Innover pour améliorer la coexistence entre faune sauvage et activités humaines

La faune sauvage peut générer des contraintes pour les activités humaines (élevage, culture). Des solutions innovantes existent. Les PNR doivent être des territoires d'expérimentation pour la mise en place de ces solutions.

Réintroduire et restaurer les espèces « clés de voûte » dans tous les PNR afin d'améliorer la biodiversité des écosystèmes

Les grandes espèces améliorent la biodiversité et sa résilience. Tous les territoires européens ayant une faune abondante se développent grâce à l'écotourisme. L'accompagnement par des professionnels et le besoin d'hébergements sont associés à l'observation, c'est là une source d'emplois non délocalisables pour les territoires bénéficiant d'une forte richesse naturelle. Les exemples des réintroductions des vautours et des bouquetins sont à suivre pour **faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes la première région d'écotourisme lié à sa riche biodiversité.**

PROPOSITION 2 : Les Réserves Naturelles, un atout à renforcer pour notre région !

Depuis 2005, la Région peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme Réserve Naturelle Régionale les terrains présentant un intérêt pour la protection des milieux naturels, de la faune, de la flore, de la géologie ou de la paléontologie. Ces espaces naturels sont alors protégés sur le long terme grâce à une réglementation adaptée et une gestion locale, planifiée et concertée pour répondre à des menaces pesant sur le site à court ou moyen terme. La région Auvergne-Rhône-Alpes abrite actuellement 19 Réserves Naturelles Régionales.

Même additionnées aux autres espaces naturels protégés par l'État, les études montrent que c'est notoirement insuffisant pour enrayer le déclin de la biodiversité. Afin de protéger efficacement les extraordinaires paysages et le patrimoine naturel situés entre les volcans d'Auvergne, la Drôme provençale ou les plus hauts sommets des Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes doit porter une politique ambitieuse de création et de gestion des Réserves Naturelles Régionales.

Obtenir un minimum de 4 Réserves Naturelles Régionales par département en fin de mandature

Créer un corps régional mobile de police de l'environnement, attaché aux Réserves Naturelles Régionales et travaillant en étroite collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Soutenir techniquement et financièrement la coordination du réseau des gestionnaires de l'ensemble des Réserves Naturelles Nationales et Régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes

PROPOSITION 3 : L'Ecopôle du Forez doit devenir une Réserve Naturelle Régionale

Ancienne gravière réhabilitée en 1987 par FNE-AURA, l'Ecopôle du Forez est devenu un lieu emblématique de reconquête de la nature.

Situé en bords du fleuve-Loire, le site est un couloir de migration, où de nombreux habitats se sont reconstitués, en particulier celui de la loutre. Le castor et les oies cendrées y ont été réintroduits. Il s'est enrichi au fil des ans d'une biodiversité remarquable qui à présent le caractérise. Cette ancienne friche industrielle abrite ainsi plus de 1200 espèces, faune et flore confondues, dont le développement a été favorisé par une grande diversité de milieux naturels. Sur l'Ecopôle et l'écozone, ils vont des grèves alluviales et des roselières jusqu'aux forêts alluviales, en passant par les prairies humides et les pelouses.

Devenu en 2021 un site d'éducation par excellence, l'Ecopôle du Forez, sur ses 760 hectares, a déjà permis à plus d'1,5 millions de visiteurs de s'émerveiller, d'observer, d'apprendre. De plus, la présence du fleuve nous offre un complément d'harmonie avec la nature et favorise une prise de conscience de ses richesses.

Pour toutes ces raisons, ce site, riche d'une biodiversité exceptionnelle et unique en bords de Loire, a tous les atouts d'une Réserve Naturelle.

EAU PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La baisse de la quantité d'eau dans nos cours d'eau et nappes souterraines est inscrite dans un avenir proche quoique l'on fasse. Si nous ne faisons rien, cette baisse conduira inexorablement à l'exacerbation de la concurrence entre ses différentes utilisations (eau potable, agriculture ou industrie). Il en résultera également une réduction importante de la biodiversité aquatique. Face à un futur incertain, nous devons avancer sans regret. Les seules actions bénéfiques à coup sûr consistent à limiter notre empreinte sur la Nature en économisant l'eau. Nous devons profiter au maximum des services rendus gratuitement par la Nature et en augmenter l'efficacité : ici dans la régulation du cycle de l'eau.

PROPOSITION 4 : Lancer un vaste programme pour l'infiltration de l'eau dans les sols à la ville comme à la campagne

La Région et les Départements doivent assurer la désimperméabilisation généralisée de toutes les surfaces au sol non construites des ensembles immobiliers dont ils ont la charge (lycées, collèges, centres d'apprentissage).

La Région et les Départements doivent favoriser par des aides ciblées :

- la désimperméabilisation des villes, de la voirie, des parkings, des centres commerciaux, des zones industrielles,
- les pratiques agricoles accroissant la teneur en eau et l'augmentation de la quantité d'humus des sols,
- la protection stricte des zones humides, des haies et des forêts,
- la replantation de haies en bordure de parcelles agricoles,
- la restauration des fonctions de stockage et d'épuration de l'eau des zones humides.

PROPOSITION 5 : Exemplarité environnementale dans tous les travaux et constructions dès la conception

La Région et les Départements doivent se porter garants de la non dégradation de l'état des masses d'eau pour préserver la qualité de l'eau et garantir une quantité suffisante des réservoirs biologiques pour préserver la biodiversité.

La Région et les Départements doivent montrer l'exemplarité en respectant la séquence Éviter-Réduire-Compenser pour tous ses projets de construction ou d'aménagement. Si un projet devait donner lieu à des mesures compensatoires à la destruction des espèces ou des milieux humides liés, la Région et les Départements devront en assurer l'effectivité et le suivi.

Plus largement, un projet public ou privé ne sera aidé par la Région et les Départements que sous réserve d'exemplarité environnementale.

PROPOSITION 6 : Financer la protection de l'eau potable

Identifier et protéger les nappes d'eau potable souterraines

La Région aide à l'identification et à la protection des zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable (les grandes nappes souterraines). Elle contribuera à leur maîtrise foncière publique (achat des terrains ou mise en place de servitudes) et à la priorité d'accès à ces ressources pour l'alimentation en eau potable des réseaux de distribution publics.

Adapter l'assainissement à la baisse des débits

Les départements apporteront une aide à la mise aux normes et, chaque fois que nécessaire, à l'accroissement des performances des stations d'épuration collectives et à l'assainissement individuel avec en contrepartie la mise en place d'un suivi de la qualité de l'épuration par des organismes professionnels indépendants.

Economiser l'eau

Chaque litre économisé est une liberté de plus que nous nous donnons et que nous léguons à nos successeurs, quelles que soient les évolutions futures du climat. La Région et les Départements proposeront des aides à l'amélioration des rendements des réseaux d'adduction, avec un objectif de rendement minimal de 85%. La Région et les Départements conditionneront leurs aides à l'extension de réseaux public d'eau potable en zone déficitaire ou en tension.

PROPOSITION 7 : La Région doit superviser et assurer la recherche et développement sur les questions de l'eau et des écosystèmes aquatiques ou humides

La Région, dans sa stratégie d'enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) favorise l'accroissement des connaissances dans le domaine de l'hydrologie, de l'hydro-toxicologie, de l'hydrobiologie, de la géomorphologie et de l'écologie des hydrosystèmes (étude de la qualité de l'eau et du fonctionnement des réservoirs naturels et des écosystèmes qui y sont liés).

Elle veille à l'accroissement des connaissances en matière d'estimations prévisionnelles et de suivis des impacts de ses politiques en matière de développement économique (SRDE) et d'aménagement du territoire (SRADDET) (modélisation et prévision des impacts des aménagements planifiés).

Elle favorise les liens entre la recherche, en particulier mais pas exclusivement, publique et les projets industriels et agricoles.

SANTÉ ENVIRONNEMENT / QUALITÉ DE L'AIR



31% des émissions de gaz à effet de serre viennent des transports, dont **94%** des transports routiers.

Il s'agit donc du principal secteur émetteur et la première cause de pollution de l'air avec 63% des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et 17% des particules fines (PM2.5). Changer de pratiques implique aussi d'agir sur le transport aérien, dont l'impact sur le climat se renforce.

La mobilité est au cœur des compétences de la Région, tout comme la qualité de l'air. Les Départements ont la charge de l'entretien des routes. La transition écologique exige des choix, des priorités et des renoncements. En matière de transports, des centaines d'études et des milliers de pages concluent qu'il est nécessaire de freiner l'automobile et les poids lourds au bénéfice des transports en commun, du fret, des réseaux cyclables et des itinéraires piétons. Le besoin de changement est considérable.

PROPOSITION 8 : Ne plus accorder de subventions publiques à la création ou l'extension de routes ou d'aéroports

Les budgets Routes des Départements et de la Région doivent être exclusivement affectés à l'entretien du réseau existant, et non à son extension ou à l'élargissement des voiries routières. Des budgets économisés peuvent être investis pour les activités favorables à la transition juste et écologique, notamment le vélo, les transports en commun et le ferroviaire.

PROPOSITION 9 : Faciliter l'accessibilité aux transports en commun, les réseaux cyclables et les itinéraires piétons

Faire des gares de véritables pôles multimodaux, avec notamment le développement de stationnements vélo sécurisés

Développer les pistes cyclables et sécurisées au cœur de la ville et entre les communes

Proposer une tarification solidaire des transports ferroviaires

PROPOSITION 10 : S'engager au maintien de toutes les lignes de train actuelles

Avec 1 630 trains par jour en Auvergne-Rhône-Alpes, nous disposons d'un train pour 5 000 habitants et d'une gare pour 21 000 habitants. La Région doit préserver notamment les « petites lignes » et développer l'offre ferroviaire, en particulier un service express métropolitain pour mieux relier les grandes agglomérations au reste du territoire.

MONTAGNE CLIMAT ET ECONOMIE DE LA MONTAGNE



Le changement climatique est là : la température a déjà augmenté de 2°C en moyenne dans les Alpes (et dans toute l'ex région Rhône-Alpes) et il semble s'accélérer. Quasiment toutes les stations situées en dessous de 1500 m d'altitude sont confrontées à la réduction, voire à la disparition, de l'enneigement à relativement brève échéance. Pourtant, malgré les discours convenus sur le recul des glaciers et la souffrance des forêts, les actes ne suivent pas. Les documents de planification, comme les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale), continuent à prévoir la construction de dizaine de milliers de lits touristiques, de centaines de kilomètres de câbles et d'hectares de terrassements dans les vallées alpines. Est-ce une fuite en avant face à la peur de l'inconnu ou le cynisme de ceux qui espèrent encore profiter de la manne de l'immobilier de tourisme ? Les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans les orientations économiques des stations de montagne via les financements publics. Le ciblage de leurs investissements est donc un enjeu majeur.

PROPOSITION 11 : Ne plus financer d'enneigement artificiel et de remontées mécaniques

La « fuite en avant » du modèle touristique industriel, basé sur le ski sur pistes terrassées et les remontées mécaniques, est condamné à brève échéance sur de nombreux sites (en dessous de 1500 m pour les plus optimistes et en dessous de 2000 m pour les plus réalistes !). L'enneigement artificiel est un palliatif aux impacts démesurés sur le paysage, les milieux aquatiques et la ressource en eau. Il ne pourra qu'un temps (très court) pallier au déficit de neige dû à l'inexorable augmentation de la température. Il est urgent de stopper les investissements qui ne pourront être rentabilisés et vont nous priver des ressources financières nécessaires à l'adaptation de l'économie des communes de montagne.

PROPOSITION 12 : Financer des projets de territoire allant vers une diversification économique et touristique pour accompagner la sortie du ski de piste et soutenir la rénovation des logements

Réchauffer les « lits froids »

Les « lits froids » sont le fléau des stations de montagne et du littoral. Ces logements sont vides près de 50 semaines par an. Ils doivent impérativement revenir dans le circuit locatif par le biais d'incitations (aides à la rénovation) et de contraintes (taxes) pour casser le cercle vicieux à l'œuvre dans les stations de montagne : sortie des hébergements du circuit locatif, construction de nouveaux logements touristiques, extension des domaines skiables...

Diversifier l'économie actuellement beaucoup trop dépendante du tourisme

Parmi les pistes envisageables, les territoires de montagne, grâce à leur cadre de vie, peuvent par exemple accueillir de manière permanente nombre d'entreprises et de travailleurs du secteur tertiaire. Le développement massif du télétravail pourrait largement bénéficier à ces territoires. Le secteur primaire, lié à l'agriculture, la forêt et la production d'énergie, est également à conforter, notamment sur le plan qualitatif. Enfin, il devrait être envisagé de revaloriser l'immobilier de montagne en direction des populations âgées souffrant dans de nombreuses régions des effets des vagues de chaleur, le "cryotropisme" (la recherche de fraîcheur) pouvant remplacer l'héliotropisme !

PROPOSITION 13: Financer le démantèlement des installations obsolètes et la renaturation des terrains abîmés par les terrassements des pistes de ski

Avec le réchauffement climatique, de très nombreuses remontés mécaniques de type téléskis essentiellement mais aussi télésièges vont devenir inutiles. Elles polluent les paysages et constituent une source de mortalité importante pour les oiseaux, notamment les rapaces. Leur démantèlement reste le plus souvent à la charge des communes et une prise en charge financière par la Région permettrait d'assurer le démontage et le recyclage des matériaux.

De même, les surfaces terrassées et dégradées sont importantes avec nombre de zones humides drainées qu'il convient de restaurer. Ici encore la renaturation a un coût difficilement supportable par les communes et l'aide de la Région permettrait une reconquête de ces espaces artificialisés et dégradés.

Il existe déjà des friches touristiques dans notre région (par exemple le Centre de vacances Maeva dans le Vercors), il y en aura de plus en plus (déjà 168 sites abandonnés en France depuis 1950 - JDD du 30/11/2020) et c'est le devenir le plus probable des grandes stations lorsque le réchauffement climatique aura fait son œuvre. Il sera nécessaire de dégager des ressources financières pour la destruction du bâti, l'évacuation des déchets et la renaturation des sites dégradés.

VILLES VIVABLES PRÉPARER LES VILLES AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE



La ville a longtemps été conçue en opposition à la nature, les espaces “naturels” et “agricoles” étant considérés comme non urbanisés. Les habitats de la faune et de la flore urbaines ont été progressivement atrophiés. Le cadre de vie des humains en a souffert et cela continue.

Les canicules et les périodes de confinement l’ont démontré : les villes peuvent devenir invivables. L’urbanisme doit évoluer pour reconnecter les villes à la nature, pour faire s’épanouir la végétation, les arbres, les cours d’eau, les puits de fraîcheur au cœur des quartiers.

La Région et les Départements ont des rôles importants à jouer dans la transition écologique. Les politiques de mobilité doivent aider à libérer les villes de l’emprise de l’automobile.

Un rééquilibrage est nécessaire entre les métropoles saturées et les villes moyennes délaissées. La crise Covid a montré l’attractivité renouvelée de ces dernières. Et l’on devra non seulement réutiliser et valoriser les constructions existantes mais aussi freiner l’artificialisation des sols.

PROPOSITION 14 : Ménager les territoires en privilégiant la réhabilitation de l’existant

L’objectif désormais reconnu par l’Etat de « Zéro Artificialisation Nette » exige un volontarisme sans faille des collectivités territoriales pour que ne soient soutenus (financièrement et politiquement) que les projets qui économisent le foncier.

Une attention prioritaire doit être portée à l’érosion des terres agricoles. La résilience de nos villages, nos villes, nos agglomérations passe par la protection d’une ceinture de terres agricoles sanctuarisées.

Ménager les territoires suppose aussi de mettre fin à la compétition larvée qui prospère sous couvert de « développement de l’attractivité ». C’est au niveau de la Région ou des Départements que l’intérêt général peut s’apprécier concernant l’opportunité d’un financement public pour une opération d’aménagement ou d’infrastructure.

PROPOSITION 15 : Densifier les trames vertes en ville

Les trames vertes, établies par la Région, doivent se prolonger au cœur des villes et se densifier jusqu’à une maille correspondant au rayon d’action d’un piéton ordinaire. Nul ne devrait habiter à plus de 500 m d’une trame verte, voie de connexion à la nature, corridor écologique et réservoir de biodiversité.

La densification des trames vertes suppose de protéger l’existant, en particulier les arbres (sans attendre leur classement au titre des éléments remarquables du paysage), et de renaturer des voies. L’engagement de la Région et des Départements est indispensable pour reconstruire des trames vertes suffisamment denses pour assurer leur fonction de corridor écologique et de réseau de circulation piétons et cycles.

PROPOSITION 16 : Préserver les trames noires

La pollution lumineuse due aux éclairages artificiels a des influences négatives sur l'humain et cause une perte importante de biodiversité nocturne. Pourtant, il est très facile de s'engager dans une démarche de sobriété lumineuse, un éclairage réfléchi, juste et raisonnable pour préserver la trame noire et sa biodiversité.

La Région et les Départements doivent contribuer à la définition et prise en compte des trames noires car les mesures d'extinction lumineuse préservent les déplacements nocturnes de la faune. Les actions en faveur de la trame noire sont sources d'importantes économies d'énergie et de ressources financières, sans nuire à la sécurité des habitants. Cette composante mérite d'être développée.

FORETS POUR DES FORETS RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET DE RESILIENCE



Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France en termes de volume de bois sur pied et donc de carbone stocké par les troncs d'arbres (sans oublier les sols), la seconde pour la croissance des forêts et la troisième en récolte de bois. La forêt, couvrant 36% de son territoire, y abrite une biodiversité particulièrement remarquable, depuis les franges méditerranéennes jusqu'aux sommets alpins en passant par les forêts alluviales.

Cette forêt n'est pas une ressource inépuisable, elle s'est remise de l'exploitation intensive pour le charbon de bois mais souffre du réchauffement climatique.

Ce sont surtout les plantations d'arbres, tous de la même espèce et du même âge, qui rendent la forêt vulnérable aux tempêtes, sécheresses, canicules et incendies, et aux maladies : scolytes sur l'épicéa, chalarose sur le frêne, encre et chancre sur le châtaignier, pyrale sur le buis.

L'urgence est donc d'assurer la bonne survie de la forêt par sa résistance et sa résilience aux chocs climatiques annoncés et par sa capacité d'adaptation à des évolutions imprévisibles. La seule voie pour cela est d'améliorer sa diversité biologique.

La biodiversité est plus que jamais l'assurance-vie de nos forêts. Il s'agit en fait de reconstruire une stratégie forestière, en partant des préoccupations de biodiversité et non plus de la production.

PROPOSITION 17 : Développer une sylviculture centrée sur l'arbre, abolir les coupes rases, ne pas remplacer les forêts indigènes par des plantations d'arbres exotiques

Une sylviculture en « futaie irrégulière », travaillant arbre par arbre, est à privilégier pour permettre la résilience de la forêt, la diversité des peuplements forestiers ainsi que leur perméabilité aux espèces sauvages. Les coupes rases qui déstockent le carbone du sol et ravagent la biodiversité doivent devenir l'exception, elles sont totalement à rebours des objectifs climat. Pour cela, les plantations sur coupe rases ne doivent plus être aidées et les économies réalisées utilisées pour la conversion des « futaies régulières » en « futaies irrégulières ».

Les introductions d'espèces non-indigènes doivent être fortement encadrées pour éviter les espèces invasives. Elles ne devraient se faire que ponctuellement par points d'appui, dans une logique d'augmentation de la biodiversité et non pas de substitution des essences. Les plantations d'espèces exogènes doivent être exclues des aides publiques.

La démarche Sylv'ACCTES, mise en place en 2015 par la Région, en partenariat avec les collectivités locales, les forestiers et les associations, pour soutenir une sylviculture vertueuse adaptée aux problématiques de chaque territoire, constitue un outil privilégié à préserver.

PROPOSITION 18 : Engager les Départements et la Région dans la politique de 10% de forêts en libre évolution

Forestiers et naturalistes s'accordent sur la nécessité de laisser des peuplements forestiers complets en libre évolution, c'est à dire hors exploitation, pour permettre une véritable dynamique évolutive de la biodiversité. Ces parcelles doivent former un réseau de réservoirs, laboratoires de la biodiversité. Ces forêts en libre évolution associées au maintien d'arbres remarquables, morts ou sénescents dans les parcelles exploitées, constitueront une "trame de vieux bois" intéressante au sein des trames vertes et bleues dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

L'ambition politique et l'animation de la Région et des Départements est essentielle pour la mise en place concrète de cette "trame de vieux bois" au niveau des collectivités locales et des particuliers. Ce projet est en avance en Auvergne-Rhône-Alpes car développé depuis 2010 par les principales institutions forestières et environnementales et piloté par l'ONF. Ce réseau d'acteurs constitue un support actif sur lequel s'appuyer avantageusement.

PROPOSITION 19 : Soutenir une filière bois de proximité, sociale et solidaire dans une logique d'économie circulaire

C'est l'industrie de la transformation qui doit s'adapter aux produits de la forêt et non pas l'inverse. Une orientation de la sylviculture vers la biodiversité renforce encore cette nécessité. En retour, une industrie qui s'adapte à la production primaire est plus résiliente aux aléas météorologiques et économiques.

A l'exemple de la Suisse ou de l'Autriche, des techniques spécifiques sont à développer tant pour l'exploitation des bois que pour leur valorisation. La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose pour cela de compétences tant opérationnelles que scientifiques. L'intelligence artificielle devrait permettre le développement d'une mécanisation innovante adaptée à la diversité des arbres, des milieux et des contextes. La commande publique est pour cela un levier important, notamment par le soutien aux labels de qualité.

Les centrales au bois en sont aujourd'hui un parfait contre-exemple à éviter absolument. En faisant du bois-énergie un produit principal, alors qu'elles devraient relever de la filière déchets, elles poussent à des boisements de plantation très dommageables à la biodiversité, tout en asséchant la ressource de bois des collectivités locales qui pourraient la valoriser de façon plus intégrée et multifonctionnelle.

AGRICULTURE CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE GRACE A L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION



Les sols sont potentiellement de puissants puits de carbone (à travers les matières organiques qui les composent). Selon les pratiques agricoles, les terrains agricoles peuvent émettre ou séquestrer du CO₂ et ainsi accélérer ou ralentir le changement climatique.

Depuis les années 1960, à cause de l'intensification de l'agriculture et du retournement des prairies, les stocks de carbone des sols agricoles français diminuent.

L'élevage intensif et les importations massives de soja pour son alimentation émettent globalement des gaz à effet de serre.

Si on ajoute notre mode d'alimentation très carboné, ce système agroalimentaire est responsable de plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre.

L'agriculture actuelle libère du carbone stocké dans les sols alors qu'elle peut devenir une solution de stockage du carbone. La restauration de la vie des sols doit être une priorité.

Il est urgent d'avoir une alimentation plus végétale, avec des produits de saison, peu transformés, issus de circuits courts et biologiques. Ces changements dans notre assiette sont une partie de la solution.

PROPOSITION 20 : Retrouver une agriculture vivante qui respecte la biodiversité en soutenant le bio et l'agroécologie

Mobiliser les fonds européens pour la conversion et l'installation en bio et en agroécologie

La France a signé, lors des accords de la COP21 à Paris, pour un objectif de stockage carbone dans les sols appelé 4/1000. Des financements européens importants peuvent être levés en ce sens.

Les aides PAC (Politique Agricole Commune) 2022-2027 doivent être conditionnées au respect 4/1000 des accords de Paris, les agriculteurs subventionnés par l'Europe via la Région doivent s'engager dans des pratiques respectueuses des sols.

Les Mesures Agri-Environnementales Climatiques sont financées également par l'Europe, la Région et nos Départements (FEADER). L'ambition est d'inciter les agriculteurs à s'engager vers une agriculture durable car productive, hautement résiliente, créatrice d'emplois et de revenus.

Ces mesures sont bien adaptées et vont rendre l'agriculture plus résiliente à travers :

- la couverture permanente des sols,
- l'agroforesterie,
- la restauration des haies bocagères,
- la diversité des cultures et des paysages,
- la culture des légumineuses (lentilles, pois, haricots secs...) comme engrais naturel ou pour l'alimentation des élevages en circuit court, pour notre apport protéique,
- le développement de nouvelles cultures adaptées à un climat plus sec : sorgho, millet, pois chiches, amandiers, figuiers à la place de cultures trop gourmandes en eau en été comme le maïs.

Construire la formation initiale dans les lycées agricoles et continue d'une nouvelle génération d'agriculteurs

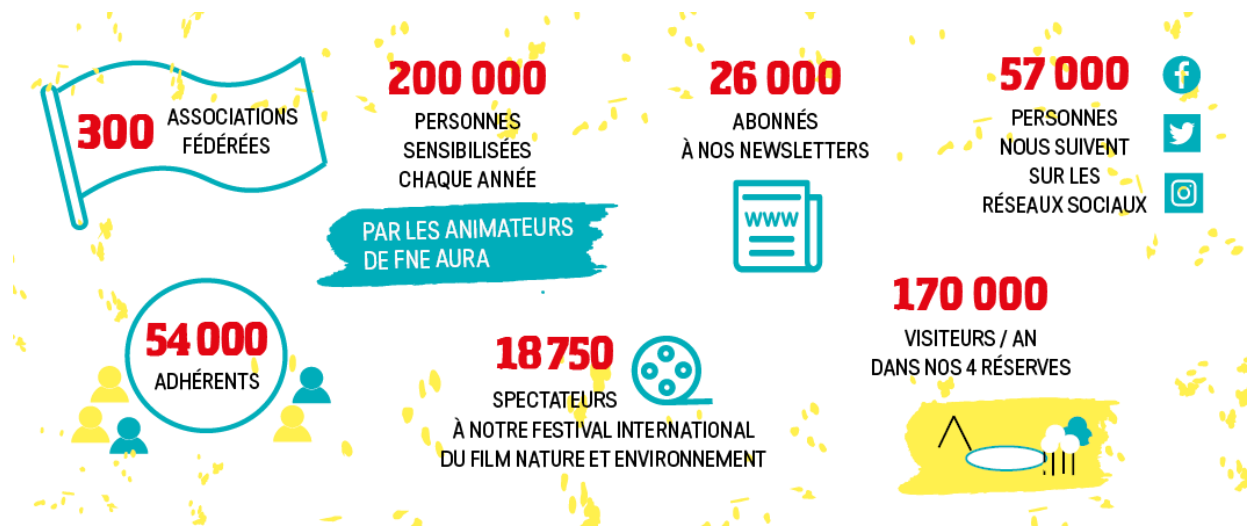
PROPOSITION 21 : Retrouver notre souveraineté et notre autonomie alimentaire à partir des productions de notre région

Les Conseils Départementaux et Régionaux doivent accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous à une alimentation saine, durable et locale :

- augmenter les productions régionales des filières soja, lentilles, pois chiches, féverolles,
- soutenir les petites exploitations et la vente directe,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- mettre en place des Plans Alimentaires Territoriaux et inter Territoriaux,
- engager un vaste programme d'éducation et sensibilisation à une alimentation adaptée au changement climatique et plus saine,
- réapprendre à se nourrir de façon diversifiée selon les saisons,
- réapprendre à manger moins de viande et plus de légumes secs,
- apprendre l'agroécologie aux enfants.

Selon l'INSEE, la France importe 40% des fruits, près de 50% des légumes, 34% des volailles, 24% des porcs et 70% des légumes secs consommés. Un rapport du Sénat note que « l'indicateur de l'excédent commercial de produits agricoles » cache des « évolutions alarmantes ». En effet, sans les vins et spiritueux, le déficit commercial serait de 6 milliards d'euros. Par ailleurs, ce rapport note qu'économiquement, la France aurait intérêt à exporter moins de céréales à des tarifs très bas. Il serait également plus pertinent de relocaliser nos productions de fruits et légumes.

FNE AURA, LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



300 associations membres de FNE accompagnent l'expertise, l'animation et la formation à la transition écologique et climatique partout en Auvergne-Rhône-Alpes

→ Pourquoi ?

Une politique de transition pérenne, acceptée et adaptée à un territoire implique à la fois de l'expertise, de l'animation et de la formation des acteurs. Agir contre le dérèglement climatique nécessite avant tout d'informer les différents acteurs des enjeux existants et des solutions proposées mais aussi de pouvoir coordonner et partager les retours d'expérience et les pratiques afin de répondre partout à l'impulsion de la politique de transition.

Que ce soit à l'échelle régionale, départementale ou individuelle, l'animation et la formation des acteurs et des citoyens, la sensibilisation de tous répondent aux enjeux clés : permettre d'anticiper en formant les acteurs qui auront les compétences pour la transition, comprendre et partager les bonnes pratiques. Autrement dit, accompagner le savoir-faire, savoir-être.

→ Comment ?

Au-delà de la formation des élus et des agents de la Région et des Départements, il s'agit de former et sensibiliser les professionnels des secteurs clés de la transition, pourvoyeurs d'emplois de qualité, mais aussi plus largement les jeunes, lycéens et étudiants qui sont les acteurs et citoyens du monde de demain.

Cet accompagnement nécessite des moyens d'action financiers et humains à la hauteur de l'urgence et des ambitions politiques des élus en matière de climat et de biodiversité.

→ FNE AURA et ses associations peuvent être force de propositions et d'actions comme :

- **animateur de politiques de transition écologique ou sur des territoires de projets** pour mobiliser, sensibiliser et accompagner sur le terrain,
- **acteur clé de la formation, éducation, sensibilisation** à la nature et à la transition écologique et climatique,
- **expert et lanceur d'alertes** sur les questions environnementales partout sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes.